



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE L'INDRE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE N° 2015-109- DD CSP**

**Portant extension de capacité du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile – C.A.D.A. – géré par l'association COALLIA, 1 Rue des Nations à CHATEAUROUX-36000-**

**Le Préfet de l'Indre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.311-1 à L.351-7 ; L 314-1 et suivants, L 348 à L 348-4, L 351 et suivants et les articles R 314-1 et suivants, R 348-5 et R 351-1 et suivants ;**

**VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;**

**VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles ;**

**VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;**

**VU l'arrêté préfectoral n°2005-11-0138 du 16 novembre 2005, autorisant l'association AFTAM, devenue COALLIA sise 16-18 cour Saint-Eloi 75592 PARIS cedex 12, à créer un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de 79 places, situé 1 Rue des Nations, à CHATEAUROUX -36000 ;**

**VU l'arrêté préfectoral n°20140009-002 du 9 janvier 2015, autorisant l'association COALLIA sise 16-18 cour Saint-Eloi 75592 PARIS cedex 12, à étendre la capacité du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de CHATEAUROUX à 85 places ;**

**CONSIDERANT la demande de l'association COALLIA d'augmenter de 25 nouvelles places la capacité du CADA de CHATEAUROUX ;**

**SUR proposition de la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,**

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

La demande de COALLIA sise 16-18 cour Saint-Eloi 75592 PARIS cedex 12, tendant à l'extension de 25 places du CADA de CHATEAUROUX, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

La capacité totale du CADA de CHATEAUROUX est de 110 places.

### Article 2 :

Cette structure est répertoriée dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS : 360003909

N° SIRET : 77568030900611

### Article 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le même délai devant le tribunal administratif de Limoges, 1, Cours Vergniaud- 87000- LIMOGES.

### Article 4 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Indre, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, à la rubrique RAA.

Fait à Châteauroux, le 20 OCT. 2015



Alain ESPINASSE